



Délibération n° 07/ 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre Mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Fabienne THALAMAS, Adjointe au Maire, déléguée à la vie économique et les relations commerciales.

Étaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia.

Absents excusés :

M. ARCAY Martin (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. BIEGEL Julien (pouvoir à Monsieur QUILES Thierry), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme TROCHAIN Katia), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à M. MATTERA Patrick), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir Mme QUEVEDO Karine), Mme ZONCA Jeanne (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2020 - Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Monsieur SAMMUT soumet le compte administratif 2020 au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 1 AVR. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PIGNAN - MAIRIE DE PIGNAN - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 038 913,59	G	6 961 254,97
	Section d'investissement	B	2 302 394,54	H	2 363 671,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	350 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	248 144,72 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 341 308,13	= G+H+I+J	9 923 071,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	381 399,22	L	534 501,76
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	381 399,22	= K+L	534 501,76
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 038 913,59	= G+I+K	7 311 254,97
	Section d'investissement	= B+D+F	2 683 793,76	= H+J+L	3 146 318,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 722 707,35	= G+H+I+J+K+L	10 457 573,42

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Madame la trésorière.

Conformément à la loi, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **APPROUVE** l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2020, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 07/2021

Objet : Finances – Compte administratif 2020 - Adoption

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28 (dont 8 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 22

Contre : 6 (M. ARCAY Martin, Mme DE BLOCK Jasmine, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 mars 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
- 1 AVR. 2021
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.